

Bureau corporatif:

2101 – 1080, Côte du Beaver Hall
Montréal, Québec, Canada H2Z 1S8
Tel: (514) 904-1496 Fax: (514) 904-1597
Email: ir@csmetals.ca
Web: www.csmetals.ca

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

4 juin 2018

Métaux stratégiques et Matamec déposent une circulaire conjointe concernant les assemblées annuelles et extraordinaires à l'intention des actionnaires votant sur le regroupement des entreprises

Montréal, le 4 juin 2018 – Métaux stratégiques du Canada inc. (« Métaux stratégiques » ou « la Société ») (TSX.V: CJC; FSE: YXEN; OTC-BB: CJCFF) et **Matamec Explorations Inc. (TSX-V: MAT, OTC-QX: MHREF)** ont le plaisir d'annoncer qu'elles ont déposé leur circulaire de sollicitation de procuration par la direction conjointe (la « Circulaire conjointe ») et les documents de procuration connexes auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières avant leurs assemblées annuelles et extraordinaires. La Circulaire conjointe a maintenant été postée aux actionnaires de Métaux stratégiques et de Matamec.

Tel qu'annoncé le 26 avril 2018, Métaux stratégiques et Matamec ont convenu de conclure un regroupement d'entreprises par voie d'un plan d'arrangement approuvé par un tribunal (l'« Arrangement ») en vue de créer une nouvelle société d'exploration aurifère dont les activités seront concentrées dans la région de la Baie-James (cette société sera nommée Corporation métaux précieux du Québec). La circulaire d'information conjointe met à jour les informations sur les sociétés et fournit des informations sur l'Arrangement. Les actionnaires inscrits de Métaux stratégiques au 10 mai 2018 et de Matamec au 14 mai 2018 recevront un avis et auront le droit de voter à leur assemblée annuelle et extraordinaire respective.

Le 10 mai 2018, Matamec a obtenu une ordonnance provisoire de la Cour Supérieure du Québec autorisant, entre autres, Matamec à tenir une assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de Matamec relativement à l'Arrangement.

Lors de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de Matamec, il sera demandé aux actionnaires désintéressés de Matamec d'approuver les ententes relatives aux actions émises en règlement d'une dette entre Matamec et certains administrateurs et autres créanciers de Matamec afin de régler les dettes impayées de Matamec. Un total de 2 107 991 actions ordinaires de Matamec seront émises en règlement de ces dettes au prix de 0,14466 \$ par action ordinaire de Matamec (ou l'équivalent de 0,61 \$ par action ordinaire de Métaux stratégiques après l'Arrangement). Comme le règlement implique certains administrateurs de Matamec, Matamec a l'intention, conformément à la politique 4.3 de la Bourse de croissance TSX, d'obtenir l'approbation des actionnaires désintéressés lors de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de Matamec. Les administrateurs exercent un contrôle ou une emprise sur un total de 135 000 actions ordinaires de Matamec et les votes attachés à ces actions ne seront pas inclus dans le but d'approuver les ententes relatives aux actions émises en règlement d'une dette.

MÉTAUX STRATÉGIQUES ACTIONS ÉMISES EN RÈGLEMENT D'UNE DETTE

Dans le cadre de l'investissement de Goldcorp, et en tant que condition, tous les montants dus à des administrateurs de Métaux stratégiques doivent être réglés et payés en actions de Métaux stratégiques immédiatement après la réalisation de l'Arrangement et avant la réalisation de l'investissement de Goldcorp. Par conséquent, Métaux stratégiques a convenu de conclure l'entente suivante :

- (a) entente relative aux actions émises en règlement d'une dette entre Métaux stratégiques et Consul-Teck Exploration Minière Inc. pour l'émission de 400 000 actions de Métaux stratégiques à un prix de 0,61 \$ par action en règlement d'une dette de 244 000 \$ envers cette société relativement à des programmes d'exploration sur le projet Sakami. Jean-Sébastien Lavallée, dirigeant et administrateur de Métaux stratégiques est également dirigeant et actionnaire de Consul-Teck Exploration Minière Inc. La dette a été contractée dans le cours normal des activités de Métaux stratégiques;

À l'assemblée de Métaux stratégiques, comme l'exige la TSX-V conformément à ses politiques, les actionnaires de Métaux stratégiques seront appelés à voter sur la résolution annexée à la Circulaire à l'annexe « A » - *Résolutions à être approuvées à l'assemblée de Métaux stratégiques* (la « Résolution relative aux actions émises en règlement d'une dette de Métaux stratégiques »), approuvant l'émission de 400 000 actions de Métaux stratégiques par Métaux stratégiques en règlement de la dette susmentionnée. La Résolution relative aux actions émises en règlement d'une dette de Métaux stratégiques doit être approuvée, avec ou sans modification, à la majorité simple des voix désintéressées exprimées par les actionnaires de Métaux stratégiques présents en personne ou représentés par procuration à l'assemblée de Métaux stratégiques. Jean-Sébastien Lavallée a avisé Métaux stratégiques que lui et ses associés exercent un contrôle ou une emprise sur un total de 13 786 562 actions de Métaux stratégiques. Par conséquent, les votes rattachés à ces actions ne seront pas inclus dans le cadre de l'approbation de la Résolution relative aux actions émises en règlement d'une dette de Métaux stratégiques. Dans l'éventualité où la Résolution relative aux actions émises en règlement d'une dette de Métaux stratégiques n'est pas approuvée lors de l'assemblée de Métaux stratégiques, Métaux stratégiques n'émettra pas les 400 000 actions de Métaux stratégiques à Consul-Teck Exploration Minière Inc. Le texte intégral de la Résolution relative aux actions émises en règlement d'une dette de Métaux stratégiques qui sera présenté à l'assemblée de Métaux stratégiques est présenté à l'annexe « A » de la circulaire - *Résolutions à être approuvées à l'assemblée de Métaux stratégiques*.

L'approbation de la Résolution relative aux actions émises en règlement d'une dette de Métaux stratégiques est une condition préalable à la réalisation de l'investissement de Goldcorp, qui est elle-même une condition préalable à la réalisation de l'Arrangement.

Le conseil d'administration ainsi que la direction de Métaux stratégiques, selon le cas, recommandent aux actionnaires de Métaux stratégiques de VOTER POUR la Résolution relative aux actions émises en règlement d'une dette de Métaux stratégiques. En l'absence d'instructions contraires, les personnes dont les noms figurent dans la procuration de Métaux stratégiques ont l'intention de VOTER POUR la Résolution relative aux actions émises en règlement d'une dette de Métaux stratégiques.

MATAMEC ACTIONS ÉMISES EN RÈGLEMENT DE DETTES

Dans le cadre de l'investissement de Goldcorp, et en tant que condition, tous les montants dus à des administrateurs et à d'autres créanciers de Matamec doivent être réglés et payés en actions de Matamec immédiatement après la réalisation de l'Arrangement et avant la réalisation de l'investissement de Goldcorp. Un total de 2 107 991 actions de Matamec seront émises en règlement de 309 104,53 \$ en dettes impayées. Un montant pouvant aller jusqu'à 112 338,98 \$ implique certains administrateurs de Matamec, Matamec a l'intention, conformément à la politique 4.3 de la TSX-V, d'obtenir l'approbation des actionnaires désintéressés à l'assemblée de Matamec. Les actionnaires désintéressés de Matamec seront appelés à voter sur la résolution annexée à la circulaire à l'annexe « B » - *Résolutions à être approuvées à l'assemblée de Matamec* (la « Résolution relative aux actions émises en règlement d'une dette de Matamec »), afin d'approuver :

- (a) entente relative aux actions émises en règlement d'une dette entre Matamec et Marcel Bergeron Consultant Inc. (une société détenue par Marcel Bergeron, un dirigeant et administrateur de Matamec) pour l'émission de 538 061 actions de Matamec à un prix de 0,1466 \$ par action de Matamec (ou l'équivalent de 129 311 actions de Métaux stratégiques à 0,61 \$ par action de Métaux stratégiques après l'Arrangement) en règlement d'une dette de 78 879,84 \$ due à Marcel Bergeron Consultant Inc. par Matamec. Marcel Bergeron, dirigeant et administrateur de Matamec est également administrateur et le seul actionnaire de Marcel Bergeron Consultant Inc. et;
- (b) entente relative aux actions émises en règlement d'une dette entre Matamec et François Biron (comme dirigeant et administrateur de Matamec) pour l'émission de 228 234 actions de Matamec à un prix de 0,1466 \$ par action de Matamec (ou l'équivalent de 54 851 actions de Métaux stratégiques à 0,61 \$ par action de Métaux stratégiques après l'Arrangement) en règlement d'une somme de 33 459.14 \$ due à Monsieur Biron par Matamec et en jetons de présence.

La Résolution relative aux actions émises en règlement d'une dette de Matamec doit être approuvée, avec ou sans modification, à la majorité simple des voix désintéressées exprimées par les actionnaires de Matamec présents en personne ou représentés par procuration à l'assemblée de Matamec. Marcel Bergeron et François Biron ont avisé Matamec qu'ils exercent un contrôle ou une emprise sur un total de 135 000 actions de Matamec. Par conséquent, les votes rattachés à ces actions ne seront pas inclus dans le cadre de l'approbation de la Résolution relative aux actions émises en règlement d'une dette de Matamec. Dans l'éventualité où la Résolution relative aux actions émises en règlement d'une dette de Matamec n'est pas approuvée lors de l'assemblée de Matamec, Matamec n'émettra pas les 766 295 actions de Matamec aux administrateurs

de Matamec. Le texte intégral de la Résolution relative aux actions émises en règlement d'une dette de Matamec qui sera présentée à l'assemblée de Matamec est présenté à l'annexe « B » de la circulaire - *Résolutions à être approuvées à l'assemblée de Matamec*.

Le conseil d'administration ainsi que les administrateurs de Matamec, selon le cas, recommandent aux actionnaires de Matamec de VOTER POUR la Résolution relative aux actions émises en règlement d'une dette de Matamec. En l'absence d'instructions contraires, les personnes dont les noms figurent dans les procurations de Matamec ont l'intention de VOTER POUR la Résolution relative aux actions émises en règlement d'une dette de Matamec.

ASSEMBLÉE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DE MÉTAUX STRATÉGIQUES

L'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de Matamec aura lieu le **jeudi 14 juin 2018 à 9 h** (heure normale de l'Est) aux bureaux de Fasken Martineau DuMoulin LLP, tour de la Bourse, 800, place Victoria, bureau 3700, Montréal, Québec, Canada H4Z 1E9.

ASSEMBLÉE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DE MATAMEC

L'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de Matamec aura lieu le **jeudi 14 juin 2018 à 10 h** (heure normale de l'Est) aux bureaux de Fasken Martineau DuMoulin LLP, tour de la Bourse, 800, place Victoria, bureau 3700, Montréal, Québec, Canada H4Z 1E9.

Votre vote est important, quel que soit le nombre d'actions que vous possédez. Métaux stratégiques et Matamec encouragent les actionnaires à lire en détail les documents de l'assemblée. Une copie électronique de la Circulaire conjointe est disponible sur le site web de Métaux stratégiques à www.csmetals.ca et sur le site web de Matamec à www.matamec.com. Ils sont également disponibles sous le profil de l'émetteur des deux sociétés sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

VOTRE VOTE EST IMPORTANT - VEUILLEZ VOTER AUJOURD'HUI

Le Conseil d'administration de Métaux stratégiques et Matamec RECOMMANDENT UNANIMEMENT que les actionnaires votent EN FAVEUR de l'Arrangement

COMMENT VOTER

Comme le temps presse, nous encourageons les actionnaires à voter, aujourd'hui, en utilisant l'internet ou le téléphone.

Les actionnaires inscrits de Métaux stratégiques et Matamec

Les actionnaires inscrits peuvent voter par :

- **Internet** : www.investorvote.com
- **Téléphone** : 1-866-732-8683 (Numéro sans frais en Amérique du Nord)
- Poste
- Assister en personne à l'assemblée

Les actionnaires non inscrits de Métaux stratégiques et Matamec

Les actionnaires qui détiennent des actions de Métaux stratégiques ou de Matamec par l'entremise d'une banque ou d'un autre intermédiaire auront des instructions de vote différentes et devraient suivre attentivement les instructions de vote qui leur seront fournies. Dans la plupart des cas, les actionnaires non-inscrits recevront un formulaire d'instructions de vote inclus au matériel de vote de l'assemblée. Les actionnaires non-inscrits sont invités à remplir, signer et retourner le formulaire d'instructions de vote conformément aux instructions du formulaire.

À propos de Métaux stratégiques du Canada

Métaux stratégiques du Canada est une société émergente axée sur l'exploration et le développement de plusieurs projets couvrant plus de 57 084 hectares au Québec. L'équipe de direction possède une large expérience dans les technologies

vertes ainsi que dans le domaine des compagnies junior d'exploration et développement. Métaux stratégiques du Canada est bien positionnée pour avancer agressivement un portfolio très prometteur de propriétés pour ses actionnaires.

À propos de Matamec Explorations Inc.

Localisée à Montréal (Québec), Matamec Explorations Inc. est une société junior d'exploration minière, dont les activités principales sont orientées sur le développement de ses propriétés aurifères. Matamec priorise la propriété Sakami (50 %) qui est située à proximité de la mine Éléonore (Baie-James, Québec) et celle d'Opinaca Gold Ouest, située sur le territoire du Plan Nord, dans un contexte géologique similaire à des producteurs d'or existants et la propriété Casa-Detour (100%), située à l'est de la propriété Burntbush de Detour Gold Corp. Matamec possède aussi des propriétés aurifères en Ontario, Matheson JV (50 %) et Pelangio (100 %), situés près de la mine Hoyle Pond à Timmins. Matamec possède également des propriétés minières liées à l'énergie, avec des propriétés possédant des indices, entre autres, du lithium (Tansim-sous-option), du cobalt (Fabre-100 %), du nickel-cobalt-platinoïdes (Vulcain-100%) et des terres rares (Kipawa-7 2%). Le projet de terres rares Kipawa est détenu en co-entreprise avec Ressources Québec à hauteur de 72 % par Matamec et de 28 % par RQ (à titre de mandataire du Gouvernement du Québec), et Toyota Tsusho Corp. (Nagoya, Japon) détenant une redevance de 10 % sur le profit net dans le gisement.

Pour de plus amples informations sur la Société, veuillez visiter : www.csmetals.ca.

Jean-Francois Meilleur

Président et Chef de la Direction
514-951-2730

Relations Publiques Paradox

514-341-0408

Pour de plus amples informations sur Matamec, veuillez contacter :

François Biron

Président et chef de la direction
Tel: 514-953-9356
Courriel : francois.biron@matamec.com

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué contient de l'« information prospective » et des « énoncés prospectifs » (collectivement, des « énoncés prospectifs ») au sens de la législation canadienne applicable en matière de valeurs mobilières. Tous les énoncés, sauf ceux portant sur des faits historiques, sont des énoncés prospectifs et reposent sur des attentes, des estimations et des projections en date du présent communiqué. Tout énoncé qui exprime ou comporte des discussions en ce qui concerne les prévisions, attentes, croyances, plans, projections, objectifs, hypothèses ou événements ou rendement futurs (souvent, mais pas toujours, en utilisant des mots ou expressions tels que « s'attendre à » ou « ne pas s'attendre à », « être prévu », « prévoir » ou « ne pas prévoir », « planifier », « estimer » ou « avoir l'intention », ou en indiquant que certaines mesures, certains événements ou certains résultats « peuvent », « pourraient » ou « devraient » être pris, survenir ou être atteints, ou en utilisant le mode futur ou conditionnel à leur égard) n'est pas un énoncé de faits historiques et peut être un énoncé prospectif. Dans le présent communiqué, les énoncés prospectifs concernent notamment : les avantages prévus de l'arrangement pour Métaux stratégiques et ses actionnaires; les avantages prévus de l'arrangement pour Matamec et ses actionnaires; le ratio d'échange et la valeur des actions de Métaux stratégiques remises en contrepartie de l'arrangement; la capitalisation boursière de Métaux stratégiques après la réalisation de l'arrangement; l'obtention des approbations requises pour l'arrangement de la part des actionnaires, des tribunaux, des bourses et des autorités réglementaires, et le moment de leur obtention; la capacité de Métaux stratégiques et de Matamec à satisfaire aux conditions préalables à la réalisation de l'arrangement; la clôture de l'arrangement; l'obtention des approbations requises pour l'arrangement de la part des bourses et des autorités réglementaires, et le moment de leur obtention; la durée du cycle de marché actuel et les conditions qu'un émetteur doit remplir pour y survivre; le potentiel de croissance de Métaux stratégiques et de ses activités; et les projets d'exploration.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur des hypothèses et des estimations raisonnables de la direction de Métaux stratégiques et de Matamec, selon le cas, à la date de ces énoncés. Les résultats futurs réels pourraient différer considérablement, car les énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes connus et inconnus, ainsi que d'autres facteurs pouvant faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de Métaux stratégiques ou de Matamec, selon le cas, diffèrent considérablement des résultats, du rendement ou des réalisations exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent notamment : le respect de toutes les conditions applicables à la clôture de l'arrangement ou la renonciation à celles-ci (y compris l'obtention de toutes les approbations et de tous les consentements requis de la part des actionnaires, des tribunaux, des bourses et des autorités réglementaires, et l'absence de changements importants quant aux parties et à leurs affaires respectives, comme il est plus amplement décrit dans la convention d'arrangement); la non-réalisation des synergies attendues de l'arrangement; les risques afférents à l'intégration des activités;

les fluctuations des conditions macroéconomiques générales; des fluctuations des marchés des valeurs mobilières et du cours des actions de Métaux stratégiques et de Matamec; le respect de toutes les conditions applicables à la conclusion de l'opération ou la renonciation à celles-ci (y compris l'obtention de toutes les approbations et de tous les consentements requis de la part des bourses et des autorités réglementaires); les fluctuations dans des prix au comptant et des prix à terme de l'or, de l'argent, des métaux de base ou de certains autres produits de base; les fluctuations des marchés des devises (notamment du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain); des changements de gouvernement ou d'administration, dans la législation, la fiscalité, les contrôles, les règlements et le contexte politique ou économique, à l'échelle nationale ou locale; les risques et les dangers inhérents à l'exploration minière; l'incapacité à obtenir des assurances suffisantes pour couvrir ces risques et dangers; l'existence de lois et de règlements restreignant les activités minières; les relations de travail; les relations avec les communautés locales et les populations autochtones, et leurs revendications; l'augmentation des coûts associés aux intrants miniers et à la main d'œuvre; la nature spéculative de l'exploration minière (y compris les risques inhérents à l'obtention des licences, des permis et des approbations nécessaires auprès des autorités gouvernementales); et les titres de propriétés ou de projets. En outre, le défaut d'une partie de respecter les conditions de la convention d'arrangement pourrait faire en sorte que celle-ci soit tenue de verser des frais de non-réalisation ou d'autres frais à l'autre partie, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur sa situation financière, ses résultats d'exploitation et sa capacité de financer ses projets d'expansion et ses activités courantes. Bien que les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué reposent sur des hypothèses que la direction de Métaux stratégiques et/ou Matamec, selon le cas, estime, ou estimait à l'époque, raisonnables, Métaux stratégiques et/ou Matamec, selon le cas, ne peuvent garantir aux actionnaires que les résultats réels seront conformes à ces énoncés prospectifs, car d'autres facteurs pourraient conduire à des résultats différents de ceux prévus, estimés ou voulus.

Les lecteurs ne devraient pas se fier sans réserve à l'information et aux énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué. Si des énoncés prospectifs portant sur des croyances, des opinions, des projections ou d'autres facteurs changent, Métaux stratégiques et Matamec ne s'engagent d'aucune façon à les mettre à jour, sauf si la loi l'exige.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.